

## Compte rendu de séance

### Séance du 27 Mars 2015

L' an 2015 et le 27 Mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de JOUIS Josiane Maire

**Présents** : Mme JOUIS Josiane, Maire, Mmes : PASQUIER Amélie, RUEL Annie, MM : BRIÈRE Maurice, NAULET Yohan, NEAU-PAYE Mickaël, OUVRARD Vincent, ROUSTEAU Jean-Marie

Excusé(s) ayant donné procuration : M. JANUS Dominique à M. NAULET Yohan

Absent(s) : MM : COLINET Christian, RÉBILLARD Etienne

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

**Date de la convocation** : 20/03/2015

**Date d'affichage** : 20/03/2015

**Acte rendu exécutoire** après dépôt en Sous-Préfecture de Saumur le : 31/03/2015  
et publication ou notification du : 31/03/2015

**A été nommé(e) secrétaire** : M. NAULET Yohan

#### **Objet(s) des délibérations**

Vote du compte de gestion du budget communal, du budget du CCAS et du budget du Square des Chants d'Oiseaux - 16/2015

Vote du compte administratif 2014 et affectation des résultats du budget communal - 17/2015

Vote du compte administratif 2014 et affectation des résultats du budget CCAS - 18/2015

Vote du compte administratif 2014 et affectation des résultats du budget Square des Chants d'Oiseaux - 19/2015

Vote du budget prévisionnel 2015 : Budget Communal - 20/2015

Vote du budget prévisionnel 2015: CCAS - 21/2015

Vote du budget prévisionnel 2015: Square des Chants d'Oiseaux - 22/2015

Subventions 2015: Collège Notre Dame - 23/2015

Subvention 2015: CCAS - 24/2015

Remplacement poteau d'incendie - 25/2015

Détermination du tarif pour le "Jardin du Souvenir" - 26/2015

Tarif salle des fêtes - 27/2015

Travaux Mairie par la Sté Lussault - 28/2015

#### **Vote du compte de gestion du budget communal, du budget du CCAS et du budget du Square des Chants d'Oiseaux réf : 16/2015**

**Après** s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

**Après** avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,

N'APPELLE ni observation ni réserve de sa part

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Vote du compte administratif 2014 et affectation des résultats du budget communal réf : 17/2015**

##### **Commune**

Le compte administratif portant un excédent de fonctionnement de 95 807,60 €

Report de l'Excédent de fonctionnement 2013 : 13 998,05 €

Excédent de fonctionnement 2014 : 81 809,55 €

**Soit au total : 95 807,60 €**

et un déficit d'investissement de 12 677,78 €

Report d'excédent d'investissement 2013 : 11 815,18 €

Déficit d'investissement 2014 : 24 492,96 €

**Soit au total de : - 12 677,78 €**

est approuvé à l'unanimité des membres présents, en l'absence du maire, sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint, M. OUVRARD.

L'affectation des résultats est approuvée de la manière suivante :

**Report en excédent de fonctionnement sur 2015 au compte 002 de : 10 807,60 €**

**Virement au compte 1068 excédent de fonctionnement de : 85 000 €**

**Report du déficit d'investissement sur 2015 au compte 001 : 12 677,78 €**

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Vote du compte administratif 2014 et affectation des résultats du budget CCAS réf : 18/2015**

Le compte administratif portant un excédent de fonctionnement de 106,58 €

Report de l'Excédent de fonctionnement 2013 : 6,58 €

Excédent de fonctionnement 2014 : 100 €

**Soit au total : 106,58 €**

est approuvé à l'unanimité des membres présents, en l'absence du maire, sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint, M. OUVRARD

L'affectation des résultats est approuvée de la manière suivante :

**Report en excédent de fonctionnement sur 2015 au compte 002 de : 106,58 €**

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Vote du compte administratif 2014 et affectation des résultats du budget Square des Chants d'Oiseaux réf : 19/2015**

Le compte administratif portant un excédent de fonctionnement de 121 029,76€

Report de l'Excédent de fonctionnement 2013 : 0 €

Excédent de fonctionnement 2014 : 121 029,76€

**Soit au total : 121 029,76 €**

Et un déficit d'investissement de 160 088,76 €

Report Déficit d'investissement 2013 : 120 463,13€

Excédent d'investissement 2014 : 39 625,63€

Soit au total de : 160 088,76€

**Soit au total : 160 088,76 €**

est approuvé à l'unanimité des membres présents, en l'absence du maire, sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint, M. OUVRARD.

L'affectation des résultats est approuvée de la manière suivante :

**Report en excédent de fonctionnement sur 2015 au compte 002 de : 121 029,76 €**

**Report déficit d'investissement sur 2015 au compte 001 : 160 088,76€**

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Vote du budget prévisionnel 2015 : Budget Communal réf : 20/2015**

Après s'être fait présenté le budget primitif 2015 de la commune, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable aux prévisions budgétaires 2015 pour la Commune.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 317141,60 € après affectations de résultats 2014.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 128 000,00 € après affectations des résultats 2014.  
A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

**Vote du budget prévisionnel 2015: CCAS réf : 21/2015**

Après s'être fait présenté le budget primitif 2015 du Centre Communal d'Action Sociale, les membres du conseil d'administration émettent un avis favorable aux prévisions budgétaires 2015 pour le Centre Communal d'Action Sociale.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 206,58 € après affectations de résultats 2014.  
A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

**Vote du budget prévisionnel 2015: Square des Chants d'Oiseaux réf : 22/2015**

Après s'être fait présenté le budget primitif 2015 du Lotissement Square des Chants d'Oiseaux, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable aux prévisions budgétaires 2015 pour le lotissement Square des Chants d'oiseaux.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 174 031,76€ après affectations de résultats 2014.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 181 029,76 € après affectations des résultats 2014.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

**Subventions 2015: Collège Notre Dame réf : 23/2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE, par 8 voix POUR et 1 CONTRE, de subventionner à hauteur de 25 €, par enfant inscrit au collège Notre Dame, dont les parents résident à Le Guédeniau.

soit 10 enfants de la commune pour un montant de 250 € inscrit au compte 6574. :

A la majorité (pour : 8 contre : 1 abstentions : 0)

**Subvention 2015: CCAS réf : 24/2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE d'accorder une subvention au CCAS de 100 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

**Remplacement poteau d'incendie réf : 25/2015**

Mme Le Maire présente le devis concernant le remplacement d'une borne incendie au lieu-dit "Le Theil" pour un montant de 2 227,20 €;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE le devis et AUTORISE Mme Le Maire à signer celui-ci.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

**Détermination du tarif pour le "Jardin du Souvenir" réf : 26/2015**

Par délibération du 24/02/2010, le prix demandé pour le jardin du souvenir était de 120 €, le présent conseil municipal décide de revoir le tarif,

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par 8 voix POUR et 1 voix CONTRE, le montant de 30 €. les recettes seront inscrites au compte 70311 du budget communal.

A la majorité (pour : 8 contre : 1 abstentions : 0)

**Tarif salle des fêtes réf : 27/2015**

Mme le Maire informe le conseil municipal d'une demande de location par un employé communal.

Après discussion, le conseil municipal décide qu'à compter du 1er avril 2015, les employés communaux bénéficieront des tarifs communaux lorsqu'ils loueront la salle des fêtes.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

**Travaux Mairie par la Sté Lussault réf : 28/2015**

Afin de procéder à la remise aux normes de la sonnerie de la cloche de l'église, des travaux ont également été nécessaires à la mairie.

La Sté LUSSAULT a été retenue pour faire les travaux, le devis s'élevant à 1 365 € a été accepté par le conseil municipal.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

- Le Conseil municipal du 06/03/2015 est APPROUVE à l'unanimité des membres présents.

- Location salle des fêtes à l'APE Bocé-Cuon-Le Guédeniau : Suite à la location de la salle des fêtes à l'APE et à l'état des lieux sortant, un courrier sera adressé aux Parents d'élèves pour leur spécifier le mécontentement de la municipalité suite à cette location devant l'état de la salle et de la cuisine.

Séance levée à : 22:30

En mairie, le 31/03/2015

Le Maire  
Josiane JOUIS

